

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE MARTEREY - BUGNON

PROCES VERBAL

Assemblée de Comité du 10 novembre 1958 - au Café du Jorat

L'assemblée débute avec un peu de retard dû à un malentendu; M. Martin de la Channe Vaudoise n'ayant pas noté exactement la réservation de la salle.

Sont présents : Messieurs Marville président, le Coultre, Chappuis, Ritter, Bucher, Voegeli, Richard et Haslebacher.

Sont excusés : Messieurs Marguet et Gafner.

Le président, M. Marville ouvre la séance à 2050 hrs.

A l'ordre du jour : les affaires courantes et spécialement l'affaire du pressing Rochat qui occupera les 3/4 de la soirée.

Après la lecture du procès verbal de la séance du 23 mai 1958, accepté sans autre, M. le Président Marville donne la parole à Maître Voegeli qui expose la situation en tant qu'avocat des deux immeubles voisins, intéressés à la présence d'une industrie bruyante et malodorante, à proximité de leurs immeubles. Il s'en suit un échange de points de vue très intéressant, et M. Chappuis, au nom de tous les membres du Comité remercie chaleureusement Maître Voegeli pour son magnifique exposé et tout le travail effectué jusqu'à ce jour. M. Chappuis relève également la façon désinvolte de la Commune de Lausanne et de ses services, qui après avoir refusé l'autorisation, l'accorde à nouveau, sans se soucier des oppositions, notamment de celle de la Société de Développement. M. le Juge Richard encourage M. Chappuis et lui fait remarquer que nous sommes précisément constitués en Société, pour lutter contre certaines décisions unilatérales de nos autorités et qu'il n'y a pas lieu de se décourager. A l'unanimité le Comité décide de maintenir son opposition, et demande à Maître Voegeli de bien vouloir rédiger à l'adressé<sup>des</sup> instances qu'il juge nécessaires, des lettres de protestations ou de mise au point concernant notre position dans l'affaire du pressing Rochat. M. Voegeli accepte. Le Comité décidera plus tard de l'indemnité à accorder à Me. Voegeli pour son appui désintéressé. M. le Coultre relève également la mauvaise foi de certains propriétaires et de certaines personnes dans cette affaire, mais malheureusement, il ne s'agit que de questions verbales. M. Ritter souligne les difficultés qu'il a eu à installer ses propres machines et s'étonne de la facilité accordée à Rochat pressing.

Balcons fleuris : Notre cotisation à l'ADIL ayant été augmentée, il y a quelques années, de Fr. 30.-- à Fr. 50.--, nous ne voyons pas l'utilité de verser une subvention pour les "balcons fleuris".

Feu de Marterey : Les membres s'inquiètent de savoir ce qu'il se passe à Marterey. Si la situation continue, une démarche sera faite aux autorités.

Page 1 of 1  
10/10/2010

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION - EXCLUDED FROM AUTOMATIC DOWNGRADING AND DECLASSIFICATION

1. The purpose of this document is to provide information regarding the security of the system and the measures taken to protect it.

2. The system is designed to ensure the confidentiality, integrity, and availability of the information it processes.

3. The system is subject to regular security audits and assessments to ensure its effectiveness.

4. The system is designed to be resilient to attacks and to recover from any incidents that may occur.

5. The system is designed to be scalable and to accommodate future growth and changes in requirements.

6. The system is designed to be secure and to protect against unauthorized access and disclosure of information.

7. The system is designed to be reliable and to provide consistent performance under all circumstances.

8. The system is designed to be flexible and to adapt to changing requirements and technologies.

9. The system is designed to be easy to use and to provide a good user experience.

10. The system is designed to be cost-effective and to provide good value for money.

11. The system is designed to be compliant with applicable laws and regulations.

12. The system is designed to be transparent and to provide clear information about its operations.

13. The system is designed to be accountable and to provide a clear line of responsibility for its actions.

14. The system is designed to be ethical and to respect the rights and privacy of individuals.

15. The system is designed to be sustainable and to have a minimal impact on the environment.

16. The system is designed to be secure and to protect against unauthorized access and disclosure of information.

17. The system is designed to be reliable and to provide consistent performance under all circumstances.

18. The system is designed to be flexible and to adapt to changing requirements and technologies.

19. The system is designed to be easy to use and to provide a good user experience.

20. The system is designed to be cost-effective and to provide good value for money.

21. The system is designed to be compliant with applicable laws and regulations.

22. The system is designed to be transparent and to provide clear information about its operations.

23. The system is designed to be accountable and to provide a clear line of responsibility for its actions.

24. The system is designed to be ethical and to respect the rights and privacy of individuals.

25. The system is designed to be sustainable and to have a minimal impact on the environment.

*Palmar*  
M. Chappuis rappelle le problème de la place de l'Ours et de la circulation des piétons rendue impossible par l'attitude négative des plantons de circulation. Il est décidé d'intervenir auprès de la Direction de police tout en soulignant que les deux agents de planton se trouvant à tour de rôle devant le collège de Villamont font leur travail d'une façon impeccable, aussi bien vis-à-vis des piétons-écoliers que des automobilistes. Nous devons également souligner le parfait aménagement du carrefour de Béthusy qui donne satisfaction à tout le monde.

Assemblée de la Société des Amis de la Cité : M. Chappuis donne quelques renseignements sur la dernière assemblée de ce groupement.

M. Chappuis reprend la parole en fin de séance et souligne l'utilité d'une Société de développement, malgré la crise de décroissance et souligne que dans le cas qui a occupé presque la totalité de nos débats de ce soir, il y a lieu de rester énergique et de démontrer à nos membres la valeur de l'~~insistance~~  
*existance* de notre Société.

La séance est levée à 2207 hrs.

Le secrétaire :

P.-S. Le Comité décide, vu le montant de la cagnotte de fixer sa sortie au jeudi 15 janvier 1959, sous forme de sortie surprise.

M. le Ministre a reçu de M. le Secrétaire d'Etat le rapport de la Commission d'enquête sur les conditions de travail des ouvriers de l'industrie textile. Ce rapport est très intéressant et donne une vue d'ensemble de la situation. Il est à souhaiter que les mesures proposées soient prises rapidement.

Assemblée de la Société des Nations - M. le Secrétaire d'Etat a été nommé rapporteur de la Commission d'enquête sur les conditions de travail des ouvriers de l'industrie textile.

M. le Ministre a reçu de M. le Secrétaire d'Etat le rapport de la Commission d'enquête sur les conditions de travail des ouvriers de l'industrie textile. Ce rapport est très intéressant et donne une vue d'ensemble de la situation. Il est à souhaiter que les mesures proposées soient prises rapidement.

La séance est levée à 12 heures.

Le Ministre :

Le Ministre de l'Intérieur a été nommé rapporteur de la Commission d'enquête sur les conditions de travail des ouvriers de l'industrie textile.